



Journées de formation des coordonnateurs hospitaliers

29èmes Journées 11, 12 et 13 juin

Déroulé séquence atelier « Bloc opératoire »

Prérequis :

Exercer en tant que soignant en collaboration ou au sein d'une unité de Coordination Hospitalière de prélèvements d'organes et de tissus.

Objectif(s) :

- Prendre en charge en équipe la préparation du donneur en vue d'un prélèvement multi-organes, en respectant la réglementation en vigueur.
- Mettre en œuvre les recommandations techniques du prélèvement d'organes et de tissus au bloc opératoire.

Compétence(s) :

Connaître les différentes étapes du prélèvement et du conditionnement des organes et des tissus

Durée :

Séquence atelier de 03h00 :

- Présentation du bloc opératoire : **15mn**
- Sous-ateliers : 4 x 30mn.
 - L'installation du donneur, le déroulé du bloc opératoire : **30mn**.
 - Conditionnement sur Machine à perfusion rénale (deux types de MAP), conditionnement en froid statique : **30mn x 3**.

Méthode mobilisée :

Expérientielle : participation en comité réduit avec exercices, simulations et/ou travaux pratiques.

Contenu :

- Présentation du déroulement au bloc opératoire : Accueil du patient, les temps opératoires, restitution du corps par les formateurs de l'AFCH.
- Machine à perfuser les reins : présentation de la technique de perfusion et de mise sous machine par les techniciens commerciaux
- Conditionnement des greffons en froid statique : présentation de la technique et des procédures de conditionnement des greffons par le technicien commercial

Modalités d'évaluation :

Positionnement de l'apprenant

Le participant indique son expérience dans le formulaire d'inscription.

Un premier questionnaire de connaissances est à renseigner (via un lien et QR code) en début de formation.

Un second questionnaire lors de la dernière journée de formation (même modalités que le premier).



Association Française des Coordonnateurs Hospitaliers

www.afch.fr

Siège Social : 46, rue Roger Salengro – 59490 SOMAIN TEL : 06.75.32.54.85

N° SIRET : 403 216 286 00027 – Code APE : 804C

Puis à 6 mois un troisième par mail avec évaluation et pertinence des actions mises en place. Chaque atelier est évalué spécifiquement à l'aide de questions de connaissances au regard des objectifs initiaux de formation.

Satisfaction

Un questionnaire de satisfaction global est distribué à la fin des journées.

Suivi de l'exécution de la formation :

Une liste d'émargement des participants est organisée et collectée en fin de session.

Sanction de formation :

Une attestation individuelle de fin de formation, signée par la Présidente de l'AFCH, est remise à chaque participant à l'issue des 3 jours.